Siège :
Maison de l'Habitat - 9 rue Clément Ader - 60200 COMPIÈGNE
Tél : 03 44 92 51 00 - Fax : 03 44 92 51 01

Agences :
5 rue de la Tapisserie - 60000 BEAUVAIS - Tél : 03 44 11 46 20
29 rue Gambetta - 60100 CREIL - Tél : 03 44 66 80 00

www.picardiehabitat.com - www.multidomus.com

PICARDIE HABITAT
GROUPE PROCILIA
Action Logement

mars 2015

Toutes les solutions

POUR PAYER VOTRE LOYER

PICARDIE HABITAT
GROUPE PROCILIA
Action Logement

COMMENT PAYER VOTRE LOYER ?

Nous vous conseillons d'adopter le paiement par prélèvement automatique, c'est le moyen de paiement le plus sûr et le plus simple.

Toutefois, PICARDIE HABITAT vous laisse le choix et vous propose également de régler votre loyer par : internet sur notre site sécurisé, par carte bancaire, par chèque bancaire ou postal, par T.I.P ou en espèces via le service de la Poste «Eficash».

Quel que soit votre mode de paiement, nous vous rappelons que vous devez effectuer un règlement distinct, pour chaque avis d'échéance reçu.

MODE D'EMPLOI

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

. Il vous suffit de remplir un mandat de prélèvement SEPA disponible dans toutes vos agences, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), et **vos règlements s'effectueront automatiquement**, sans aucun frais pour vous.

. Plus d'oubli, plus de chèque, ni d'enveloppe à poster. Finis les risques de majorations de retard. Où que vous soyez, vous pouvez partir l'esprit tranquille, le règlement se fait automatiquement.

. PICARDIE HABITAT vous fait parvenir votre avis d'échéance avant de vous prélever. Nous vous laissons choisir la date de prélèvement qui vous convient le mieux : le 1er ou le 3 de chaque mois. Ainsi, vous gérez votre budget en toute sécurité et en toute liberté.

PAIEMENT EN LIGNE - www.picardiehabitat.com

Simple, gratuit et sécurisé, vous avez la possibilité de régler votre loyer en ligne sur notre site.

. **Accédez au site www.picardiehabitat.com**,
. Rentrez dans l'espace locataire,
. Connectez-vous à votre espace :
- identifiant *(PH + n° de bail)*
- Mot de passe

Votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier Lors de votre 1ère connexion, vous devez personnaliser votre mot de passe.

. Rentrez dans l'onglet paiement en ligne.

Le montant que vous devez régler vous est indiqué. Il vous suffit ensuite de suivre la procédure de paiement.

CARTE BANCAIRE

Nos agences sont équipées pour recevoir les paiements par carte bancaire. Il vous suffit de **vous présenter dans votre agence** de Compiègne, Creil ou Beauvais, muni de votre avis d'échéance. Afin de vous simplifier la vie et vous faire gagner du temps, le règlement par carte bancaire est également **possible par téléphone**.

Ce système est parfaitement sécurisé et quasi-instantané. Il vous suffit de communiquer votre numéro de carte bancaire, la date de validité et le cryptogramme à 3 chiffres figurant au dos de votre carte dans le panneau signature.

ESPÈCES - CODE-BARRES «EFICASH»

Ce mode de paiement vous permet de **régler votre loyer en espèces et sans frais, dans tous les bureaux de Poste de France**. La démarche est simple, il vous suffit de vous rendre dans le bureau de poste de votre choix **muni de votre avis d'échéance** *(Attention ! Celui-ci est obligatoire pour pouvoir effectuer votre paiement).* Le guichetier scanne le code-barres situé au recto de votre quittance. Vous réglez le montant de votre loyer en espèces et récupérez en échange le reçu délivré par le guichetier.

Sachez que vos agences PICARDIE HABITAT, ne sont plus en mesure d'accepter vos paiements en espèces.

CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL

Si vous décidez de régler votre loyer par chèque, **vous devez impérativement l'accompagner du T.I.P non signé** situé en bas de votre avis d'échéance, afin de permettre votre identification. Libellez votre chèque à l'ordre :
ESH PICARDIE HABITAT et adressez-le directement au siège de la société :

PICARDIE HABITAT
9 rue Clément Ader
BP 40451
60204 COMPIÈGNE CEDEX

T.I.P - TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT

Le T.I.P est un chèque pré-établi. Situé en bas de votre avis d'échéance, il vous suffit de **le dater, le signer** et le détacher selon les pointillés. Vous devez impérativement **le renvoyer dans l'enveloppe jointe pré-imprimée** à l'adresse du centre de traitement des T.I.P. *(Vos agences PICARDIE HABITAT, ne peuvent pas traiter les retours des T.I.P)*, sans oublier de l'affranchir au tarif en vigueur. Votre compte sera débité à réception du T.I.P, sans autre formalité. Lors de votre premier règlement ou pour tout changement de coordonnées, vous devez accompagner votre T.I.P d'un R.I.B.

N'utilisez ni agrafe, ni trombone, ni colle ou adhésif. Ne pliez pa le T.I.P et ne joignez aucune autre correspondance.